



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

**Séance du mercredi 12 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Suffrages exprimés : 7

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1<sup>er</sup> adjoint), M. Thierry PASCAL (2<sup>ème</sup> adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3<sup>ème</sup> adjoint), M. Philippe BRUCH, Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU

Absents excusés : Mme Elodie CADIOU, M. Bruno DEHAYE, Mme Corinne RIGAUD (pouvoir à M. Philippe BRUCH)

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 5 avril 2023

Date d'affichage : 6 avril 2027

**Objet de la délibération** : URBANISME Complément délibération 2021-019 du 07/10/2021-Servitude de passage sous chemins communaux.

-Vu les articles L.161-1 et D161-15 du Code rural et de la pêche maritime,

-Vu l'article L.2122-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

-Vu la délibération 2021-019 du 07/10/2021 portant sur la convention de servitude de passage sous les chemins ruraux suite aux requêtes de M. Rodolphe BOURGEOT et de M. Thierry BIDARD, agriculteurs sur le territoire communal,

**Considérant** la demande de M. Rodolphe BOURGEOT pour une nouvelle autorisation de passage d'une canalisation d'eau d'irrigation sous le chemin rural n°17 dit de La Cavée et sous la vallée dit ruisseau de Vacheresse (voir annexe 1),

Au regard de ses liens matrimoniaux avec M. Rodolphe BOURGEOT, Madame le Maire se retire pour la prise de décision et le vote de l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :**

-**APPROUVE** la création de servitude de passage, au profit de M. Rodolphe BOURGEOT, sous l'emprise du chemin rural n°17 dit de La Cavée et sous la vallée dit ruisseau de Vacheresse, pour le passage d'une canalisation d'eau d'irrigation.

-**AUTORISE** la modification de la convention annexée à la délibération 2021-019 du 07/10/2021.

-**AUTORISE** Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à la signature de la convention de servitude de passage au profit de M. Rodolphe BOURGEOT.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 12 avril 2023

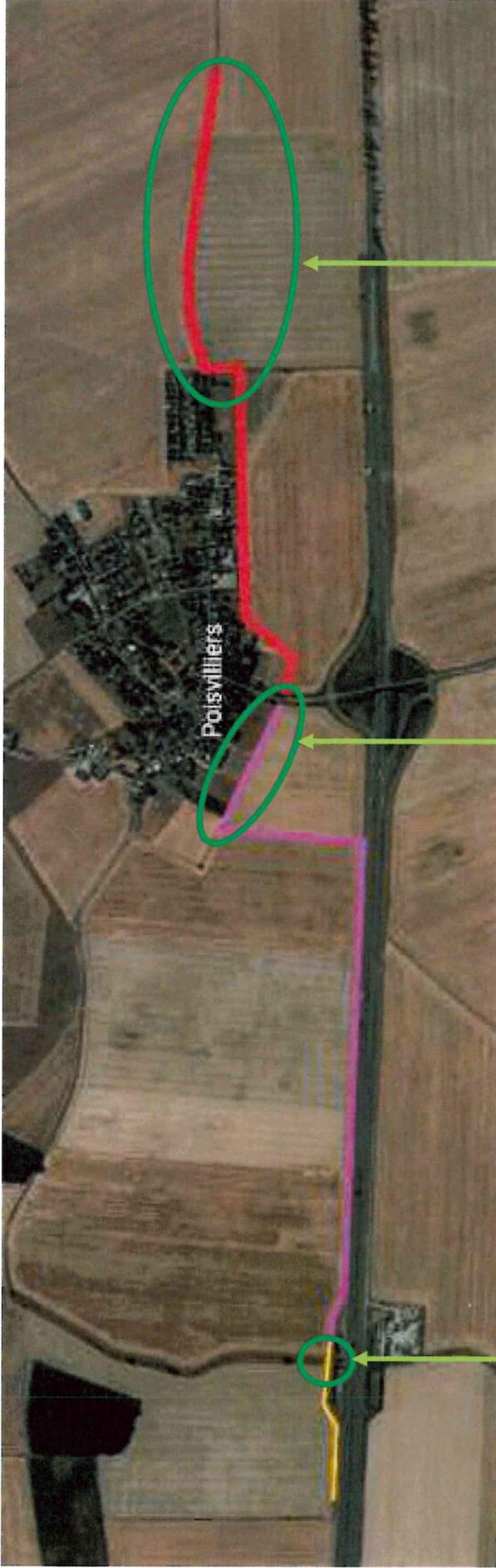
Le Maire, Marie BOURGEOT



Page annulée

# Projet de canalisation enterrée sous le domaine communal de Poisvilliers

Demande d'autorisation de Mr BOURGEOIS Rodolphe



**Sous la vallée :**  
Diamètre de canalisation : 160mm  
Longueur : 5 m

**Sous le chemin de contournement :**  
Diamètre de canalisation : 200mm  
Longueur : 350 m

**Sous le chemin des luets :**  
Diamètre de canalisation : 250mm  
Longueur : 770 m

